Consultation des détails des modules

Organisation de l'entreprise 1 - FORIF1

Code du module:	FORIF1
Unité capitalisable:	Les systèmes d'exploitation 1 (SYSEX1)
Profession:	Informaticien qualifié
Diplôme / **Certificat:**	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'apprenti est capable de mettre à profit ses connaissances professionnelles étudiées à l'école dans un contexte professionnel.

Note maximale: 24

INDICATEURS

- L'apprenti installe des ordinateurs de postes de travail ainsi que des appareils périphériques en suivant les indications spécifiques de l'entreprise.
- L'apprenti installe et configure des systèmes d'exploitation en suivant les indications spécifiques de l'entreprise.
- L'apprenti installe des applications en suivant les indications spécifiques de l'entreprise.
- L'apprenti commande du matériel manquant, il réceptionne la livraison et il la soumet à un contrôle.
- L'apprenti réunit les livraisons des clients et il les soumet à un contrôle.

SOCLES

- L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.

2

L'apprenti est capable de mettre à profit ses connaissances professionnelles étudiées à l'école dans un contexte professionnel. L'apprenti est capable d'établir des rapports d'activités cohérents et complets.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti documente l'ensemble des étapes de travail accomplies de manière compréhensible.
- L'apprenti applique les règles du traitement de texte.
- L'apprenti se sert des outils de correction automatique.

SOCLES

- L'apprenti a désigné l'ensemble des étapes de travail essentielles de manière compréhensible.
- L'apprenti a formaté la documentation de manière compétente et elle n'accusait guère d'erreur.

3

L'apprenti est capable et disposé à agir d'une manière responsable et ciblée en autonomie ainsi qu'en communauté et à progresser.

Note maximale: 24

INDICATEURS

- L'apprenti connaît l'organisation, les dispositions internes ainsi que le règlement de l'entreprise.
- L'apprenti s'implique de manière constructive au sein d'un groupe de travail et il contribue à une bonne ambiance au sein de l'entreprise.
- L'apprenti adopte une attitude compétente et respectueuse à l'égard de ses collègues de travail, des clients et des fournisseurs dans le cadre de leur collaboration.
- L'apprenti travaille consciencieusement et il respecte les délais.

SOCLES

- L'élève a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.